

17 juin 1982 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Conférence de presse de M. François Mitterrand, Président de la République, sur les relations bilatérales entre la France et l'Autriche, ainsi que sur les problèmes internationaux, notamment le Liban, Vienne, Hôtel Impérial, jeudi 17 juin 1982.

Eh bien, nous venons de nous réunir, le chancelier Kreisky et moi-même. D'abord, nous avons repris les conversations commencées ce matin pendant plus d'une heure, une heure et demie, et continuées dans l'après-midi, aussitôt après la fin du repas et achevées par une réunion élargie avec les ministres et les hauts fonctionnaires qui étaient conviés. Nous avons beaucoup de choses à nous dire et nous avons pris une demi-heure de retard. Sans avoir pourtant chômé.

- De quoi avons-nous parlé ?

- D'abord des relations bilatérales entre l'Autriche et la France. Nous avons constaté que les relations étaient bonnes mais n'étaient pas très actives et nous avons décidé de donner un autre contenu et un autre rythme à la commission mixte qui existe déjà et qui a tendance à se perdre dans les dossiers. Nous avons donc décidé de désigner des responsables politiques, plus exactement des membres du gouvernement, de nos deux gouvernements, pour animer cette commission, le ministre des relations extérieures ou des affaires étrangères et le ministre des finances et du budget. Nous nous tiendrons informés de trimestre en trimestre du déroulement des travaux. Je pense que j'aurai l'occasion de revoir le chancelier Kreisky dans les mois prochains et vous savez que j'ai invité M. le Président de la République fédérale d'Autriche à venir en France l'an prochain.

- Nous nous sommes intéressés aussi à quelques démarches dont le chancelier Kreisky a pris l'initiative et il souhaite que se crée un institut franco - autrichien qui puisse délibérer des problèmes économiques et culturels et d'autres choses encore et souhaite aussi que l'on rende vie et que l'on soit présent dans un institut existant qui s'appelle "l'Institut international d'analyse appliquée des systèmes" dans lequel se trouvaient - je dis se trouvaient parce que les choses ont un peu changé depuis quelques temps - présentes des puissances de l'Est de l'Ouest. Terme, définition un peu complexe "analyse appliquée des systèmes", mais enfin, par exemple, étudier tous les problèmes qui touchent aux énergies nouvelles, pour donner un exemple concret. La France examinera cette affaire et ne voit que des avantages à participer à des instituts de ce genre, sous bénéfice d'étudier le dossier actuel et connaître les raisons exactes pour lesquelles cet institut se voit aujourd'hui privé du concours de plusieurs nations importantes comme les Etats-Unis d'Amérique. Nous avons décidé d'engager des actions de coopération et de développement dans le tiers monde. La France a une longue pratique africaine et l'Autriche s'est intéressée à divers projets dans certaines parties de l'Afrique, notamment l'Afrique anglophone. Je pense à la Tanzanie, projet dont j'étais moi-même tout à fait informé et auquel la France commençait de son côté à s'intéresser. Un exemple parmi d'autres, bien entendu, et nous allons nous concerter pour engager certaines actions de caractère exemplaire, du moins nous l'espérons.

Enfin, nous avons examiné les problèmes internationaux. Deux d'entre eux ont surtout retenu notre attention : le problème du Proche et du Moyen-Orient et le problème des relations Est-Ouest, surtout sur-le-plan économique. Vous savez que l'Autriche étant un pays neutre, l'aspect militaire lui échappe tandis que la France, qui est un pays qui appartient à une alliance, tout en

ayant son autonomie de démarche stratégique, a naturellement un point de vue différent. Mais sur-le-plan de la façon d'agir pour préserver les capacités de dialogue pour qu'aboutisse une négociation, nos points de vue ne pouvaient pas être réellement différents. Nous avons donc constaté que nos démarches allaient dans le même sens.

- Quant au Proche et au Moyen-Orient, nous avons assurément parlé de l'affaire du Liban et c'est le seul point sur lequel vous sera communiquée une déclaration commune. Nous n'avons pas fait de communiqué. Vous savez que je suis très réservé sur les communiqués et dans les réunions internationales que je tiens, il y en a de moins en moins, vous avez pu le remarquer. Parce que c'est un genre littéraire faux. J'avais d'ailleurs remarqué, après une assez longue expérience, comme responsable politique d'abord en France et puis ensuite comme Président de la République, qu'on mettait en général dans les communiqués tout ce dont on n'avait pas parlé dans les entretiens. C'est pourquoi je dis que c'est un genre faux. Ou bien, il faut arriver à des accords sur le vocabulaire et on arrive à contortionner les positions, enfin bref, tout cela c'est une considération qui vaut pour des réunions antérieures à celle-ci. Donc, nous n'avons pas de communiqué à faire, mais sur le point particulier de la guerre du Liban des déclarations. Elles doivent être à la frappe, j'imagine et on vous les donnera tout à l'heure.

- L'économie de cette déclaration, c'est que nous affirmons notre volonté de voir la souveraineté, l'unité et l'intégrité du Liban respectées. C'est que nous souhaitons que soient appliquées les résolutions 508 et 509 du Conseil de sécurité `ONU` et nous souhaitons en même temps le départ du Liban de toute armée étrangère au Liban, à l'exception bien entendu des décisions que pourrait prendre la communauté internationale avec l'agrément du gouvernement libanais.

- Nous faisons un appel à la protection et à la sauvegarde des populations libanaise et palestinienne et aussi au secours à apporter aux victimes et nous insistons sur les droits légitimes du peuple palestinien et nous rappelons que devraient être reconnues une garantie des frontières et la réalité des Etats, de tous les Etats de la région, donc d'Israël.

- Quand ce texte vous sera communiqué, vous pourrez le commenter à votre guise.

Nos rencontres se sont déroulées dans un très bon climat, dans un climat d'autant plus amical que le chancelier Kreisky et moi-même avons des relations personnelles très proches depuis plus d'une dizaine d'années. J'ai fait la connaissance du Président de la République fédérale d'Autriche et il n'était pas difficile de trouver un large terrain commun à la fois parce que le Président de la République connaît bien notre culture, qu'il pratique, et parce que son expérience est grande, son expérience d'ancien ministre des affaires étrangères en-particulier, et son expérience de chef de l'Etat depuis déjà de longues années.

- J'ai été très honoré de toutes les attentions dont j'ai été l'objet. Je tiens donc à remercier non seulement les responsables de la politique autrichienne mais aussi le peuple autrichien pour l'intéressant voyage qui m'a été réservé.

Je crois que ce que je viens de vous dire au sujet de la déclaration commune, que le chancelier Kreisky et moi avons publiée répond à votre question puisque nous rappelons d'abord le droit éminent du Liban à disposer de sa souveraineté, de son unité, de son intégrité, cela nous le disons, je le dis depuis longtemps, c'est-à-dire déjà bien avant l'intervention de l'armée israélienne et c'est un principe constant.

- Ensuite nous rappelons que les résolutions 508 et 509 du Conseil de sécurité `ONU`, comme vous le savez, demandent le cessez-le-feu et le retrait des forces israéliennes, et nous rappelons, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire lors d'une conférence de presse récente que j'ai faite à Paris, que toute armée étrangère doit quitter le territoire libanais à l'exception bien entendu de toute force qui serait demandée par la communauté internationale avec l'agrément du gouvernement légitime du Liban. C'est aussi pour moi une position constante et je suis heureux que nous ayons pu dans cette déclaration commune marquer notre concordance de vues dans cette affaire. J'ai demandé que, le chancelier Kreisky avec moi, moi avec lui, que soit assurée la sauvegarde et la protection des populations libanaises et palestiniennes et qu'on vienne au secours immédiat de toutes les victimes des actions violentes de ces derniers jours. Cela veut dire qu'il faut que toutes facilités soient données pour qu'échappent à la continuation des combats

des milliers de victimes innocentes. Et lorsque nous réaffirmons les droits légitimes du peuple palestinien, cela veut dire que ce peuple comme tout autre a bien le droit de disposer d'une patrie dont il disposera aussi à sa guise. Cela ne peut être dit que dans-le-cadre de la sécurité générale dans le Proche-Orient et de la reconnaissance, selon des expressions connues, de frontières sûres, de frontières reconnues, pour tous les Etats de la région, qui implique naturellement le droit de l'existence et les moyens d'existence de l'Etat d'Israel.\

QUESTION.- Nous avons lu dans un journal français qui nous est parvenu ici ce matin que vous auriez eu au téléphone hier M. Arafat. Pourriez-vous nous commenter cette information et si vous nous la confirmez, dire dans quel -état d'esprit vous avez trouvé M. Arafat ?

- LE PRESIDENT.- C'est une nouvelle inexacte. J'ai seulement été saisi par l'envoyé de la France au Liban, M. Gutman, secrétaire général du ministère des relations extérieures, d'une demande de rencontre avec M. Yasser Arafat, rencontre sur laquelle on me demandait mon accord ou refus et j'ai bien entendu indiqué tout de suite que je donnais mon accord pour cette rencontre qui me paraissait souhaitable. Elle n'a pas eu lieu, mais pour des raisons indépendantes de la volonté des deux interlocuteurs, simplement à cause des bombardements qui avaient lieu à ce moment-là dans la zone intéressée et c'est ainsi que c'est un des adjoints de M. Arafat qui a rencontré M. Gutman.

- QUESTION.- Est-ce que vous croyez également que le parti travailliste israélien n'est plus un parti socialiste à proprement parler et que la carrière de M. Perez peut être considérée comme terminée ?

- Le PRESIDENT.- Je m'exprime ici en ma qualité de Président de la République française et non pas en tant que responsable, le responsable que j'ai été du parti socialiste français, d'une part, et de l'internationale socialiste. Je n'ai donc pas à répondre à cette question.

- QUESTION.- Monsieur le Président, est-ce que vous voyez un parallèle entre les Iles Malouines, possession britannique d'une part et les provinces françaises dans les Caraïbes et quel serait le comportement de la France dans un cas comparable.

- LE PRESIDENT.- Je ne fais pas d'histoire fiction.\

QUESTION.- Le ministre des affaires étrangères israélien a mentionné la possibilité de mettre sur pied une force multinationale ou multilatérale au Liban pour sauvegarder la paix. Qu'en pense le gouvernement français ?

- LE PRESIDENT.- J'en pense ce que j'avais dit à M. Shamir, c'est-à-dire que c'est un projet qui n'a pas eu l'occasion d'être examiné par le gouvernement de la République. En vérité cette question en recouvre une autre, peut-être d'une importance plus générale car il est vraisemblable que le débat va s'ouvrir ce n'est qu'un pronostic, que le débat va s'ouvrir sur l'utilité donc d'une zone tampon à la frontière nord d'Israel, mais au Liban. Il existe déjà une zone comme vous le savez où se trouve la force internationale dite FINUL, mais le projet a changé d'ampleur et il s'agirait justement pour les autorités israéliennes qu'une zone couvrant la totalité de la frontière nord d'Israel empêche tout contact antagoniste entre les forces palestiniennes et le territoire d'Israel. Voilà un projet dont la responsabilité n'est pas la mienne. Il est vraisemblable que la discussion s'engagera sur le vocabulaire qui recouvrira, selon le -cadre, des réalités différentes soit une force multinationale soit une force internationale. Une force internationale serait la réplique, le cas échéant élargie, de ce qui existe déjà à la décision des Nations unies, mais troupes de pays volontaires pour remplir cette mission et une force multinationale par comparaison, je ne veux pas faire de comparaison, mais c'est pour qu'on comprenne ce que je veux dire, du type force multinationale du Sinai, par accord entre plusieurs pays, pour assurer la sécurité de cette zone. C'est un problème qui vient d'être posé et sur lequel le gouvernement n'a pas eu à délibérer, même le ministre des relations extérieures français `Claude Cheysson` n'en a pas été saisi, donc il serait tout à fait prématuré de conclure quoi que ce soit d'une démarche unilatérale, celle de M. Shamir.

- QUESTION.- Est-ce que vous pourriez imaginer que la France participe à une telle force de paix ?

- LE PRESIDENT.- Ecoutez, je croyais avoir répondu. Nous n'avons été saisi d'aucune demande. Si cela se produit je vous informerai.\

si cela se produit, je vous informerais.\

QUESTION.- Avez-vous reçu personnellement un message de M. Arafat ?

- LE PRESIDENT.- M. Arafat directement à ma connaissance, non. Indirectement oui, à diverses reprises, de différentes personnalités de l'OLP, oui, ou bien de différentes personnalités du monde arabe, encore aujourd'hui, par exemple, M. le secrétaire général de la Ligue arabe et voilà exactement le point.

- Mais il y a de multiples relations existantes. M. le ministre des relations extérieures Claude Cheysson a déjà eu l'occasion de recevoir des représentants de l'OLP et je vous ai indiqué tout à l'heure que j'avais donné mon accord pour que notre représentant M. Gutman put rencontrer M. Arafat au Liban. J'ai cru rappeler également les contacts de toutes sortes. M. Arafat, ou quiconque peut parfaitement se rendre en France, je l'ai dit déjà dix ou douze fois et il n'y a donc pas de problèmes de relations. Quant au contenu des politiques à discuter, c'est une autre affaire et je m'en suis moi-même expliqué comme aucun chef d'Etat français ne l'avait fait avant moi et par la nature du lieu, la Knesset à Jérusalem, et par le contenu de ma déclaration, c'est-à-dire le droit du peuple palestinien à disposer non seulement d'une patrie mais aussi d'un Etat, je m'en suis expliqué de façon suffisamment claire pour que nul ne puisse broder autour de mes déclarations. J'observerai qu'on aperçoit de plus en plus aujourd'hui quel était le contenu de mes propos, ce jour-là à la Knesset.\

QUESTION.- Monsieur le Président, je voudrais vous poser deux questions de nature différente : la première porte sur l'embargo de la France vis-à-vis de l'Argentine. Est-ce que la France va lever unilatéralement cet embargo ou bien est-ce qu'elle attendra la décision de la Communauté CEE ?

- LE PRESIDENT.- Nous n'allons pas traiter ce soir de l'ensemble des problèmes qui touchent à la vie du monde, sans quoi on finira par se lasser mutuellement, vous de me voir et, à la limite, moi-même je pourrais avoir un peu d'ennui à me répéter. Et puis les meilleures choses du monde, il ne faut pas en abuser. La France préférera agir de concert avec ses partenaires de la Communauté, mais la France n'en reste pas moins un pays maître de ses décisions et je rentre ce soir et j'aurai tout le loisir d'examiner cette affaire à partir de demain matin.

- QUESTION.- La deuxième question se rapporte à l'Espagne. Vous allez vous rendre à Madrid le 22 juin et vous avez dit dans ce contexte que les rapports entre la France et l'Espagne devraient être améliorés. Comment voyez-vous une telle amélioration, le développement futur de ces rapports et, en particulier, que pensez-vous du terrorisme basque en France ?

- LE PRESIDENT.- Je serai à Madrid la semaine prochaine et j'aurai l'occasion d'en parler.\